

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 15 juillet 2026a édicté un règlement temporaire d'urgence en matière de circulation concernant des travaux de rénovation de l'immeuble n° 19, rue Prince Henri à Hemsange, à partir du 15 juillet 2026 et pendant la durée des travaux, sur base d'informations récemment portées à la connaissance des autorités compétentes ;

Considérant que pour cette raison il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Vu les articles 5 et 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tels qu'ils ont été modifiés et complétés dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions suivantes sont inscrites provisoirement au règlement de la circulation :

Chapitre II : dispositions particulières

-selon besoin-

rue Prince Henri

Article	Libellé	
1/4/2	Accès interdit aux piétons	sur le trottoir du côté impair, le long des immeubles 19-21
2/6	Passage pour piétons	à la hauteur de l'immeuble 23

rue du Soleil

1/2/1	Circulation interdite	entre les immeubles 4-18
1/3	Route barrée	entre l'immeuble 4 et la rue Prince Henri
4/2/1	Stationnement interdit	des deux côtés, entre l'immeuble 4 et la rue Prince Henri -excepté véhicules en relation avec les travaux-

A ABROGER

rue du Soleil

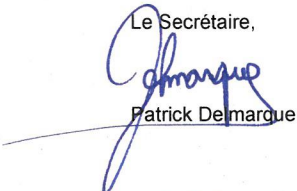
1/1/2	Accès interdit excepté cycles	entre l'immeuble 18 et la rue Prince Henri
-------	-------------------------------	--

Article 2 :Le présent règlement devient obligatoire et sort ses effets dès le début du chantier et pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Conformément à l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 et à l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite, le présent arrêté est publié et transmis en copie au ministre des Affaires Intérieures.

Walferdange, le 15 juillet 2026

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber

